EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-012

OBJET

Adhésion à un groupement de commande avec le Syndicat Mixte d'Energie du Gard (SMEG) pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le Code de l'énergie,
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8 relatifs au groupement de commandes ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9
et -10 définissant les attributions du Président et du bureau ;
Vu les délibérations n° 20-031 et n° 20-032 du 4 juin 2020 donnant respectivement délégation de pouvoir du conseil au Président et au bureau ;
Vu la convention annexée ;

Considérant

Que la CCBTA a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ;
Que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix ;
Que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, et de l'Aude s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ;
Que le groupement est constitué pour une durée illimitée ;
Que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres ;
Que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault (Hérault énergies) sera le

coordonnateur du groupement ;
Qu'enfin, ce groupement présente un intérêt pour la communauté de communes au regard de ses besoins propres ;

Ouï l'exposé du Président
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1er : Autorise l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » lancé par le Syndicat mixte départemental d'énergie du Gard (SMEG) pour une durée illimitée et approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement.

Article 2 : Autorise le Syndicat départemental d'énergies à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

Article 3 : S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la communauté de communes est partie prenante.

Article 4 : S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement aux budgets.

Article 5 : Autorise Monsieur le président de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à accomplir tous les actes relatifs à l'application de la présente, notamment à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-012-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-013

OBJET

Subventions 2022

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10-1 ;
Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment les articles 59 et 60 relatifs aux subventions ;
Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L1611-4 relatif au contrôle des associations, œuvres ou entreprises ayant reçu une subvention et L5211-9 et -10 définissant les attributions du président et du bureau ;
Vu les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence en matière de développement économique ;
Vu le modèle de contrat républicain en annexe ;

Considérant

Que la communauté de communes est compétente dans les secteurs de l'objet statutaire de chaque organisme demandant une subvention ;
Que depuis le 1er janvier 2022, toute association formulant une demande de subvention auprès d'une personne publique doit s'engager à respecter diverses obligations, dont celle portant sur le contrat d'engagement républicain tels qu'énoncé en annexe du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 ;
Que ce contrat comprend divers engagements : respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la

République au sens de l'article 2 de la Constitution ; ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ;
Que ces engagements doivent être observés dès l'octroi du premier euro public et qu'en cas manquement, le retrait d'une subvention peut à tout moment être prononcé par la personne publique ;
Que l'association doit veiller à ce que les engagements soient respectés par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles et en informer ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet ;

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions aux organismes dans les conditions suivantes :

Article	Fonction	Désignation	SIRET	Montant
6574	025	Association Amicale du Personnel de la Terre d'Argence (APTA)	50927678800015	35 500.00 €
6574	020	Association « Une autre Chance »	82466377700012	8 500.00 €
6574	909	Association « Initiative Gard »	42275295600017	12 510.00 €
6574	909	Association « Terre d'Argence Active »	49444872300028	7 500.00 €
6574	324	Chantier d'insertion Fourques		23 784.00 €

Ouï l'exposé du Président
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1er : L'attribution des subventions ci-dessus énumérées est approuvée.

Article 2 : Les crédits sont prévus au budget principal 2022.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président de la communauté de communes à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-013-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-014

OBJET

BUDGET ENVIRONNEMENT
Admission en non-valeur

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par la comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Des titres de recettes sont remis à l'encontre des redevables. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **2 895.21€,** correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Nom du redevable	Année	Référence pièce	Montant	Nature de la recette
XIONG XOU	2016	47	600,00 €	Redevance dépôt sauvage (812)
CARPINTEIRO Nathalie	2015	103	540.00€	Taxe ordures ménagères (812)

CABASSE Frédéric	2019	120	30.00€	Taxe ordures ménagères (812)
DJAGHMOUNE Said	2019	69	288.44€	Reversement sur salaire trop perçu (813)
RICHARDSON Wendy	2011	140	92.00€	Poursuite sans effet (812)
STUART Marc	2011	232	276.00€	Poursuite sans effet (812)
LAGERBURG Cobie	2012	220	441.60€	Poursuite sans effet (812)
STUART Marc	2012	259	276.00€	Poursuite sans effet (812)
USANA-POTHIN Jérémy	2013	92	120.00€	Poursuite sans effet (812)
BARSOTTI Serge	2014	209	0.09€	Poursuite sans effet (812)
Hôtel de Margaillers	2014	231	46.00€	Poursuite sans effet (812)
SCI de Margaillers	2015	206	107.10€	Poursuite sans effet (812)
MENEGHINI Christian	2016	213	0.20€	Poursuite sans effet (812)
RIVIERE Amélie	2016	221	77.28€	Poursuite sans effet (812)
DARBOUX Katy et Christian	2018	378	0.10€	Poursuite sans effet (812)
CAF du Gard	2021	10	0.40€	Poursuite sans effet (812)
		TOTAL	**2 895.21 €**	

Article 2 : Les sommes nécessaires seront à prévoir au chapitre 65, article 6541 sur le budget de l'ENVIRONNEMENT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-014-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°
22-015

OBJET
BUDGET PORTS Admission en non-valeur

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION
28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par la comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Des titres de recettes sont remis à l'encontre des redevables. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **5 995, 65 €,** correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Nom du redevable	Année	Référence pièce	Montant	Nature de la recette
HENROT Yvon	2021	234	1821.56 €	Droits de place aux Ports
BARRET Brian	2018	853	856.96 €	Droits de place aux Ports
ROBINE Francis	2019	202	1081.12 €	Contrat d'amarrage
VANCAILLIE Willy	2018	54	856.96 €	Contrat d'amarrage

VANCAILLIE Willy	2018	55	856.96 €	Contrat d'amarrage
VAN STRATEN	2015	470	34,39 €	EDF 2015 Beaucaire
VAN STRATEN	2016	78	20,63 €	EDF hiver 2016 Beaucaire - R. 09
LEENDERT	2016	118	18,55 €	EDF été 2016 Beaucaire - R.13
VAN STRATEN	2017	476	67,64 €	EDF 2017 Beaucaire
CHEVALIER Jean Marc	2018	173	44,41 €	EDF été 2018 Beaucaire - R.30
USAI Giovanni	2018	173	19,44 €	EDF été 2018 Beaucaire - R.30
CHEVALIER Jean Marc	2019	6	174,06 €	EDF Fin année Port Beaucaire - R.01
CHEVALIER Jean Marc	2019	53	54,12 €	EDF Hiver 2019 Port Beaucaire - R.09
KAERSAGER Bo	2019	53	36,66 €	EDF Hiver 2019 Port Beaucaire - R.09
SOETAERT Philippe	2019	53	13,43 €	EDF Hiver 2019 Port Beaucaire - R.09
SOETAERT Philippe	2019	109	20,99 €	EDF été 2019 Port Beaucaire - R.12
HATFIELD Michelle	2020	33	17,77 €	EDF Hiver 2020 - port Beaucaire - R.09
	TOTAL		**5 995, 65 €**	

Article 2 : Les sommes nécessaires seront à prévoir au chapitre 65, article 6541 sur le budget des PORTS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-015-AI
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-016

OBJET

BUDGET SPANC
Admission en non-valeur

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par la comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Des titres de recettes sont remis à l'encontre des redevables concernant la taxe sur la fosse septique pour des sommes dues sur le budget du SPANC la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 32,00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Nom du Redevable : GADEA Edouard

Année	N° Titre	Montant	Nature de la recette
2007	R1-241	32,00 €	Taxe fosse septique
	TOTAL	**32,00 €**	

Article 2 : Les sommes nécessaires seront à prévoir au chapitre 65, article 6541 sur le budget du SPANC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission en préfecture et la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-016-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-017

OBJET

Rapport activité
Ordures Ménagères 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le rapport d'activités Ordures Ménagères 2021 de la CCBTA établi par les services, en application de la Loi du 12 Juillet 1999 (Article L5211-39 du CGCT).

Ce rapport sera adressé aux Maires de chaque commune membre, lequel devra en donner communication en conseil municipal en séance publique.

Au cours de cette séance les délégués de la commune au sein de la Communauté de Communes pourront être entendus par le Conseil Municipal.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Article 1 : Prend acte de la communication du rapport d'activités Ordures Ménagères 2021 de la CCBTA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
e la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-017-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-018

OBJET

Rapport activité 2020

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le rapport d'activité 2020 de la CCBTA établi par les services, en application de la Loi du 12 Juillet 1999 (Article L5211-39 du CGCT).

Ce rapport sera adressé aux Maires de chaque commune membre, lequel devra en donner communication en conseil municipal en séance publique. Au cours de cette séance les délégués de la commune au sein de la Communauté de Communes pourront être entendus par le Conseil Municipal.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Article 1 : Prend acte de la communication du rapport d'activités CCBTA 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
e la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-018-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-019

OBJET

Délibération relative à l'augmentation de la participation employeur concernant la protection sociale sur les risques santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Selon les dispositions du code général de la fonction publique et notamment son article L827-9, les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités. Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Concernant le risque prévoyance (garantie maintien de salaire), le régime spécial des fonctionnaires territoriaux impose aux collectivités locales de verser à leurs agents publics des prestations en espèces en cas de maladie. Le montant de ces prestations varie, en fonction du statut, de la pathologie, de la nature et de la durée de l'arrêt de travail. Toutefois, les agents concernés subissent après une durée plus ou moins longue d'arrêt une imputation importante de leur niveau de revenu. A ce jour, la CCBTA participe à hauteur de 7.5 euros.

Concernant le risque santé (mutuelle) : En 2012, la CCBTA a retenu le choix de participer au risque santé au titre de la labellisation prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011. Ainsi, les agents adhérant à un contrat ou règlement labellisé bénéficiaient d'une participation de 7.50 euros mensuels. En 2018, l'organe délibérant a voté pour une augmentation de la participation à 15 euros.

En 2021, une nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats selon les modalités et échéances suivantes :

- Prévoyance : 2025 et au moins 20% d'un montant de référence (à titre indicatif le projet de décret prévoit un montant de référence de 35 euros).
- Santé : 2026 au moins 50% d'un montant de référence (à titre indicatif le projet de décret prévoit un montant de référence de 15 euros).

Dans une volonté d'accompagnement social et face aux enjeux d'attractivité de la CCBTA Monsieur le Président de la CCBTA propose :

- D'augmenter la participation liée au risque prévoyance de 12.5 euros, soit une participation plafond de 20 euros mensuel pour les agents disposant d'un contrat labellisé,

- De prendre en charge à raison de 50% de la cotisation complémentaire santé des agents ayant un contrat labellisé, le plafond de cette participation étant établi à 60 euros par mois.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-7 et L.827-8,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 30 mars 2022

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Date d'entrée en vigueur de l'augmentation du montant de participation
Il est décidé d'augmenter le montant de la participation à compter du 1er mai 2022, dans le cadre des contrats labélisés, souscrits de manière individuelle et facultative par les agents :

- Pour la prévoyance : une participation plafonnée à 20 euros/agent/mois.
- Pour la santé : une participation à raison de 50% de la cotisation mensuelle plafonnée à 60 euros.

Article 2 : Bénéficiaires
Le dispositif s'applique aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, aux contractuels de droit public (durée contrat supérieure à 3 mois) et contrats aidés en position d'activité employés par la CCBTA.

Article 3 : Montant de la participation
Sans pouvoir excéder le montant de la cotisation versée par l'agent, il est décidé de verser une participation mensuelle plafonnée à 20 € pour la prévoyance et de 50% de la cotisation mensuelle plafonnée à 60 euros pour la santé à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un contrat labellisé.

Article 4 : Pièce justificative
Pour bénéficier de la participation à compter de janvier, l'attestation devra être délivrée chaque année avant le 1er mars. A contrario, le versement sera interrompu. Si l'éligibilité intervient en cours d'année, la participation sera appliquée le mois suivant la remise des documents. Pour les contrats ayant une date anniversaire en cours d'année le dépôt doit se faire 2 mois maximum après celle-ci.

Article 5 : Attribution Président
Le Président est chargé de signer tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-019-AI
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-020

OBJET

Budget annexe ZI DOMITIA approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-020-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-021

OBJET

Budget annexe MERARDE approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-021-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-022

OBJET

Budget annexe ZI BROUSSAN approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-022-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-023

OBJET

Budget annexe ZAE VALLABREGUES approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-023-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-024

OBJET

Budget annexe SPANC approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-024-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-025

OBJET

Budget annexe THD approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-025-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-026

OBJET

Budget OT approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et mandats,
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Vu la délibération n°OT-22-03 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 21 mars 2022,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

Article 2 : Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes.
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-026-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-027

OBJET

Budget annexe PORTS DE PLAISANCE approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-027-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-028

OBJET

Budget annexe ENVIRONNEMENT approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-028-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-029

OBJET

Budget principal approbation du compte de gestion 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-029-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-030

OBJET

Budget annexe ZI DOMITIA approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe ZI DOMITIA identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	2 444 454.21 €	2 444 454.21 €	0.00 €
Investissement	2 666 636.28 €	2 302 440.21 €	- 364 196.07 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		0.00 €	0.00 €
Résultat d'investissement n-1	1 251 179.76 €		- 1 615 375.83 €

Ouï l'exposé du Président,

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe ZI DOMITIA identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-030-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-031

OBJET

Budget annexe MERARDE approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE MERARDE identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	1 530 922.86 €	1 530 922.86 €	0.00 €
Investissement	1 491 506.66 €	1 530 922.86 €	+ 39 416.20 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		0.00 €	0.00 €
Résultat d'investissement n-1	118 924.66 €		- 79 508.46 €

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE MERARDE identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission en préfecture le 05/04/2022
et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-031-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-032

OBJET

Budget annexe ZI BROUSSAN approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe ZI BROUSSAN identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	1 205 234.36 €	1 205 234.36 €	0.00 €
Investissement	1 322 426.20 €	1 193 237.92 €	- 129 188.28 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		0.00€	0.00€
Résultat d'investissement n-1	922 162.83 €		- 1 051 351.11 €

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe ZI BROUSSAN identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-032-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-033

OBJET

Budget annexe ZAE VALLABREGUES approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe **ZAE VALLABREGUES** identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	639 055.26 €	639 055.26 €	0.00 €
Investissement	683 816.30 €	614 911.87 €	- 68 904.43 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		0.00 €	0.00 €
Résultat d'investissement n-1	494 352.39 €		- 563 256.82 €

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe **ZAE VALLABREGUES** identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
le publié le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-033-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-034

OBJET

Budget annexe SPANC approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	45 038.67 €	37 946.00 €	- 7 092.67 €
Investissement			
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		44 970.65 €	+ 37 877.98 €
Résultat d'investissement n-1			

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le 05/04/2022
et de la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-034-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-035

OBJET

Budget annexe THD approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget THD identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	40 749.53 €	56 673.26 €	+ 15 923.73 €
Investissement	61 932.12 €	91 411.63 €	+ 29 479.51 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		15 053.76 €	+ 30 977.49 €
Résultat d'investissement n-1			+ 29 479.51 €

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget THD identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-035-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-036

OBJET

Budget annexe OT approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget de la Régie/SPIC de l'OT, identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Exploitation	616 630.52 €	489 731.72 €	- 126 898.80 €
Investissement	39 271.83 €	33 169.21 €	- 6 102.62 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat exploitation n-1		206 264.51 €	+ 79 365.71 €
Résultat d'investissement n-1	1 082.44 €		- 7 185.06 €

Vu la délibération n°OT-22-04 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 21 mars 2022 ;

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1 : Approuve le compte administratif 2021 du budget de la Régie/SPIC de l'OT, identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.
Article 2 : Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-036-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-037

OBJET

Budget annexe PORTS approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	15	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe PORTS DE PLAISANCE identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	436 654.11 €	592 026.15 €	+ 155 372.04 €
Investissement	259 562.36 €	306 029.74 €	+ 46 467.38 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		54 227.72 €	+ 209 599.76 €
Résultat d'investissement n-1	306 093.41 €		- 259 626.03 €

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Contre » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe PORTS DE PLAISANCE identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
et de la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-037-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-038

OBJET

Budget annexe ENVIRONNEMENT approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	15	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget annexe ENVIRONNEMENT identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT /SOLDE**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	6 834 042.55 €	6 762 972.05 €	- 71 070.50 €
Investissement	1 373 598.52 €	1 017 994.94 €	- 355 603.58 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de Fonctionnement n-1		111 898.55 €	+ 40 828.05 €
Résultat d'investissement n-1		441 597.62 €	+ 85 994.04 €

Ouï l'exposé du Président,
Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Contre » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget annexe ENVIRONNEMENT identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,

Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
et publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-038-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	27	32

QUESTION N°

22-039

OBJET

Budget PRINCIPAL approbation du compte administratif 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
17	15	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale. Monsieur Gilles DUMAS, assure la présidence du Conseil pour le vote du Compte Administratif.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 du budget Principal identique au compte de gestion dressé par la Trésorière. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	15 209 689.91 €	17 622 619.11 €	2 412 929.20 €
Investissement	11 798 780.19 €	9 768 189.41 €	- 2 030 590.78 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		4 765 025.03 €	+ 7 177 954.23 €
Résultat d'investissement n-1		3 045 338.27 €	+ 1 014 747.49 €

Le résultat de fonctionnement n-1 est ramené à 4 765 025,03 € pour corriger une erreur matérielle de la délibération n° 16-033 du 29 Mars 2016 qui fixait un excédent de 5 862 820,67 € au lieu de 5 862 820,61 € et une régularisation inverse sur la délibération n° 19-041 du 18 Mars 2019 qui fixait le 002 à 6 793 822,95 € au lieu de 6 793 822,89 € qu'il fallait ramener à 6 793 822,83 €, soit une régularisation totale de - 0.12 €.

Ouï l'exposé du Président,

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 17 voix « Pour » et 15 « Contre » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜**Approuve** le compte administratif 2021 du budget PRINCIPAL identique au compte de gestion dressé par la Trésorière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,

Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
et de la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-039-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-040

OBJET

Affectation de résultat
SIEGE – CA 2021

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président rappelle les résultats de clôture au CA 2021 Budget Siège.

Dépenses fonctionnement :	15 209 689.91 €
Recettes fonctionnement :	22 387 644.26 €
Excédent fonctionnement :	+ 7 177 954.23 €
Dépenses investissement :	11 798 780.19 €
Recettes investissement :	12 813 527.68 €
Excédent investissement :	+ 1 014 747.49 €

Précise que les restes à réaliser 2021 sont les suivants :

Dépenses :	4 139 821.00 €
Recettes :	2 550 488.00 €
Bilan sur reste à réaliser :	- 1 589 333.00 €

Propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat à hauteur de 574 685.51 €.

Et une **disponibilité** à l'article 002 : 6 603 268.72 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 574 685.51 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le

et la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-040-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-041

OBJET

Affectation de résultats THD

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président rappelle les résultats de clôture au CA 2021 du Budget du Très Haut Débit :

Excédent de fonctionnement : + 30 977.49 €
Excédent d'investissement : + 29 479.51 €

Précise que les restes à réaliser 2021 sont les suivants :

Dépenses : 36 321.00 €
Recettes : Néant
Bilan sur reste à réaliser : - 36 321.00 €

Propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat de 6 841 .49 € pour couvrir le bilan des RAR.

Et un report à l'article 002 à 24 136 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 6 841.49 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-041-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-042

OBJET

Affectation des résultats de l'Office de Tourisme

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Le Président rappelle à l'Assemblée, que les résultats de clôture de l'exercice 2021 de l'Office de Tourisme sont les suivants :
Excédent de fonctionnement : + 79 365,71 €.
Déficit d'investissement : - 7 185,06 €.

Le Président propose aux membres du Conseil :

- D'affecter la somme de 7 185,06 € pour couvrir le déficit d'investissement ;
- De reporter à l'article 002 la somme de 72 180,65 €.

Vu la délibération n°OT-22-05 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 21 mars 2022 ;

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'affecter la somme de 7 185,06 €.

Article 2 : Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-042-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-043

OBJET

Affectation de résultat PORTS DE PLAISANCE

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président rappelle les résultats de clôture au CA 2021 des ports de plaisance.

Excédent de fonctionnement : + 209 599.76 €
Déficit d'Investissement : - 259 626.03 €

Précise que les restes à réaliser sont les suivants :

Restes en dépenses : 46 042.00 €
Restes en recettes : 0.00 €
Bilan sur restes à réaliser : - 46 042.00 €

Propose au Conseil de procéder à l'affectation de 193 766.78 €
Précise que le surplus sera couvert par fonds de concours du budget principal pour respecter la comptabilité analytique par ports demandée par VNF.

Dit que le surplus sera pris en compte au BP 2022 en report de fonctionnement au 002 à hauteur de 15 832.98 €

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜ **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 193 766.78 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-043-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-044

OBJET

Affectation de résultat ENVIRONNEMENT

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président rappelle les résultats de clôture au CA 2021 Budget Environnement.

Excédent de fonctionnement : 40 828.05 €
Excédent d'investissement : 85 994.04 €

Précise que les restes à réaliser 2021 sont les suivants :

Dépenses : 222 309.00 €
Recettes : 29 863.00 €
Bilan sur reste à réaliser : - 192 446.00 €

Propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat (fonction 812 Ordures Ménagères) à hauteur de 40 828.05 €.

Et un report à l'article 002 : Nul.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 40 828.05 € (Fonction 812 Ordures Ménagères).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-044-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-045

OBJET

Provision 2022
PORTS DE PLAISANCE
pour risques d'impayés

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur Le Président expose aux membres du conseil, que plusieurs usagers ont des retards de paiement de redevances et ce malgré les relances des services et de la Trésorière.

Propose pour le BP 2022 de prévoir des charges pour annulation de titres sur exercice antérieur et pour créances irrécouvrables. Ceci permettra de couvrir des impayés éventuels après épuisement des poursuites ou des conséquences de litiges.

Propose néanmoins de sécuriser davantage ce budget en instaurant des provisions pour risques de non-paiement de redevances.

Propose de provisionner ce jour la somme de 9 650 €, par débit du 6815 en écriture semi budgétaire.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1) Décide la constitution de provisions à hauteur de 9 650 € au budget primitif 2022 des ports de plaisance.

Article 2) Précise que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Article 3) Autorise Monsieur Le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-045-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-046

OBJET

Vote constitution d'une provision 2022 budget PORTS pour emprunts

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président rappelle le besoin de provisionner d'ici la fin de la concession, les annuités des emprunts des ports.

Considérant qu'il y a lieu de constituer une provision au budget 2022 concernant les annuités 2032 pour un montant de 24 543.30 € et 306.80 € de régularisation 2028-2031 (soit 50 % Beaucaire et 50 % Bellegarde).

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil, qu'il convient de prévoir pour le BP 2022 une provision concernant les annuités de 2032 et que chaque année soit provisionnée les annuités suivantes.

Pour mémoire le provisionnement constitue une application de principe de prudence énoncé dans l'instruction budgétaire et comptable.

Monsieur Le Président propose donc de provisionner ce jour la somme de 24 850.09 € arrondis au BP 2022 à 24 850 €, par débit du 6815 en écriture semi budgétaire.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1) Décide la constitution de provisions à hauteur de 24 850 € au budget primitif 2022 des ports de plaisance comme indiqué ci-dessus.

Article 2) précise que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Article 3) Autorise Monsieur Le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
au représentant de l'Etat
et publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-046-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-047

OBJET

Vote des taux d'imposition CFE, FNB 2022

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président rappelle que depuis la suppression de la taxe professionnelle la Communauté de Communes vote le taux au titre du Foncier non bâti, du foncier bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Dit que depuis 2012 les taux sont les suivants :

Taxe Habitation : 10.44 % (taux figé suite à suppression TH)
Foncier Non Bâti : 2.73 %
Foncier Bâti : Néant
Cotisation Foncière des Entreprises : 33.22 %

Rappelle que la CCBTA n'a pas instauré de taxe GEMAPI et propose de ne pas le faire en 2022.

Propose pour 2022 de maintenir les taux en vigueur sur l'ensemble des taxes relevant du ressort de la Communauté de Communes soit FNB : 2.73 %, FB : Néant, CFE : 33.22 %, Taxe GEMAPI : Néant.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

- **Décide** de maintenir et de fixer les taux en vigueur sur l'ensemble des taxes relevant du ressort de la Communauté de Communes soit FNB : 2.73 %, FB : Néant, CFE : 33.22 %., Taxe GEMAPI : Néant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 05/04/2022 et la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-047-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-048

OBJET

Vote du taux de TEOM 2022

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil la volonté de maîtriser le coût du service Ordures Ménagères, déchèteries du taux de la Taxe Ordures Ménagères.

Rappelle que de 2011 à 2013 le taux était de 14.73 % sur le territoire de l'intercommunalité. En 2014, ce taux a été diminué de 1 % pour atteindre 14.58 %. Cette diminution a été rendue possible grâce aux efforts réalisés sur la réorganisation des tournées depuis 2010. De plus, la livraison du quai de transfert de Fourques fin 2013 et la mise à disposition des ateliers intercommunaux en 2014 ont contribué à l'amélioration des conditions de collecte. Ce qui a permis de fixer le taux de 2015 à 14,29 %.

La mise en place de nouveaux procédés de collecte en 2016 tels que le développement de l'apport volontaire et la collecte à l'aide d'un grappin, conjointement à un travail d'optimisation des tournées a permis de réduire le taux 2016 à 14,15 % et de le stabiliser de 2017 jusqu'en 2020. En 2021, nous avons fixé ce taux à 14,73%, soit le taux en vigueur en 2013.

Monsieur le président expose aux membres du conseil que l'évolution de la taxe générale ses activités polluantes (TGAP) que la communauté de communes doit acquitter connaît chaque année une évolution importante.

Elle était de 24 € HT par tonne en 2019, 25 € HT en 2020, 37 € HT en 2021, 45 € HT en 2022, 52 € HT en 2023, 59 € HT en 2024 et 65 € HT en 2025. La TGAP sur le tonnage incinéré progresse aussi et passe de 3 € HT en 2020 à 8 € HT en 2021, 11 € HT en 2022 et 15 € HT en 2025.

Pour la seule année 2022, c'est une surtaxation de près de 60 000 €.

Monsieur le Président propose de fixer le taux à 14,73 % pour 2022, comme en 2021.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer pour 2022 le taux de TEOM à 14,73 %.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,

Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-048-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°
22-049
OBJET
Vote BP 2022 ZI DOMITIA

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION
28/03/2022
DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	4 630 065.00 €	4 630 065.00 €
Section d'investissement	4 447 215.00 €	4 447 215.00 €

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜ **Vote** le budget « ZI DOMITIA » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-049-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-050

OBJET

Vote BP 2022 MERARDE

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	159 018.00 €	159 018.00 €
Section d'investissement	159 018.00 €	159 018.00 €

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜ **Vote** le budget « ZAE MERARDE » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-050-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-051

OBJET

Vote BP 2022 ZI BROUSSAN

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	1 305 102.00 €	1 305 102.00 €
Section d'investissement	2 476 256.00 €	2 476 256.00 €

Soit un budget en équilibre d'investissement et de fonctionnement après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜ **Vote** le budget « ZI BROUSSAN » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-051-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-052

OBJET

Vote BP 2022
ZAE VALLABREGUES

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	1 303 993.00 €	1 303 993.00 €
Section d'investissement	1 272 997.00 €	1 272 997.00 €

Soit un budget en équilibre, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜ **Vote** le budget « ZAE VALLABREGUES » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-052-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-053

OBJET

Vote BP 2022 SPANC

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**	**SOLDE**
Section de fonctionnement	52 150.00 €	75 878.00 €	+ 23 728.00 €
Section d'investissement			

Soit un budget en suréquilibre en section de fonctionnement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜ **Vote** le budget « SPANC » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-053-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-054

OBJET

Vote BP THD 2022

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	155 514.00 €	155 514.00 €
Section d'investissement	183 344.00 €	183 344.00 €

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

☜ **Vote** le budget « BP THD » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-054-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-055

OBJET

Vote du Budget Primitif 2022 de l'Office de Tourisme

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Le Président expose à l'Assemblée qu'après l'année 2021 durant laquelle le budget de l'Office de Tourisme avait augmenté tant en fonctionnement qu'en investissement afin de répondre notamment à des nouveaux besoins comme la mise en place d'événements et d'animations touristiques, le budget 2022 fait l'objet d'une légère diminution (-6%) en fonctionnement due à un meilleur calibrage des événementiels portés par l'Office de Tourisme. Le budget 2022 permet toutefois de poursuivre la stratégie engagée depuis plusieurs années sur la montée en puissance de l'activité commerciale et sa professionnalisation par le renfort des équipes professionnelles à l'année et en saison. L'engagement financier est supérieur en investissement pour l'année 2022, tant pour la mise à disposition de moyens généraux pour requalifier les locaux d'accueil de l'OT actuel que pour la poursuite de l'amélioration du site Internet et de ses fonctionnalités nouvelles. La proposition budgétaire 2022 en retranscrit la volonté.

Vu les dispositions codifiées du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code du tourisme, notamment les articles L133-7 et -8 et R133-10 relatifs au budget ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;
Vu la délibération n°OT-22-06 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 21 mars 2022 ;

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	667 280,00 €	667 280,00 €
Section d'investissement	76 186,00 €	76 186,00 €

Soit un budget 2022 en équilibre tant en exploitation qu'en investissement après intégration des reports et prise en compte des résultats de l'exercice précédent, suite aux délibérations précédentes.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : Vote le budget 2022 de l'Office de Tourisme en Régie/SPIC, tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le

la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-055-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-056

OBJET

Vote BP 2022 PORTS

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	15	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	722 232.00 €	722 232.00 €
Section d'investissement	807 893.00 €	807 893.00 €

Soit un budget en équilibre, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Contre » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜ **Vote** le budget « PORTS » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-056-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-057

OBJET

Vote BP 2022
ENVIRONNEMENT

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil, le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	7 356 233.00 €	7 356 233.00 €
Section d'investissement	1 230 310.00 €	1 230 310.00 €

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜ **Vote** le budget « ENVIRONNEMENT » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission en préfecture le
et la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-057-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-058

OBJET

Vote du BP BUDGET PRINCIPAL 2022

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	15	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2022, incluant le résultat de l'année 2021 et suite au vote du Compte Administratif 2021.

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	19 908 916.00 €	23 550 894.00 €
Section d'investissement	16 247 633.00 €	16 247 633.00 €

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent et suite aux délibérations précédentes, et en suréquilibre sur la section de fonctionnement à hauteur de 3 641 978.00 €.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Contre » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☜ **Vote** le budget « BP PRINCIPAL » de 2022 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'c fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-058-BF
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-059

OBJET

Plan d'actions 2022 de l'Office de Tourisme

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Le Président expose à l'Assemblée :
Après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire et ses contraintes (mise en œuvre du Pass sanitaire dans l'été notamment…), mais durant laquelle l'Office de Tourisme a assuré ses missions d'accueil, d'information et de promotion (accueil de presse, blogueurs, spots radio, montée en puissance du compte Instagram de l'Office de Tourisme…) et a su développer de nouvelles prestations touristiques (Escape Game de la forteresse de Beaucaire, animations d'Escape Room pendant les petites vacances scolaires et programme des Rencontres de la Terre d'Argence pendant l'été avec les manifestations phares que sont les apéros-panorama…), il est proposé en 2022 la poursuite des actions de l'Office de Tourisme selon le plan d'actions annexé à la présente.

Vu le Code du tourisme ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la CCBTA et notamment sa compétence « actions en faveur du développement de l'économie touristique » ;
Vu la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;
Vu la délibération n°OT-22-07 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 21 mars 2022 ;

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1 : Approuve le plan d'actions 2022 de l'Office de Tourisme, tel que présenté en annexe.
Article 2 : Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-059-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-060

OBJET

Modification du tableau des effectifs de l'Office de Tourisme

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Le Président expose à l'Assemblée que l'Office de Tourisme afin de faire face à l'accroissement temporaire de son activité particulièrement durant la saison touristique estivale, doit procéder à de nouveaux recrutements afin de :

- renforcer l'équipe d'accueil de l'Office de Tourisme en juillet et août,
- recruter le personnel d'accueil du musée de la vannerie de Vallabrègues,
- et d'assurer l'ouverture de l'animation d'Escape Game à la forteresse de Beaucaire tous les jours durant les mois de juillet et août 2022, soit 16 jours d'ouverture de plus qu'au cours de l'été 2021.

Pour répondre à ce besoin, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs de l'Office de Tourisme tel que présenté ci-dessous.

Fonction	Type de contrat	Nombre	Pourvus	Vacants
Directrice	CDD 3 ans	1	1	0
Infographiste	CDI	1	1	0
Conseillères en séjour	CDI	2	2	0
Guide-médiateur des publics	CDI	1	1	0
Chargée de promotion/marketing	CDI	1	1	0
Chargée de développement commercial	CDI	1	1	0
Conseiller en séjour saisonnier	CDD 2 mois	1	0	1
Agent d'accueil musée de la vannerie	CDD 6,5 mois	1	0	1
Chargé d'accueil Escape Game	CDD 2 mois	2	0	2

Vu le Code du travail ;
Vu le CGCT ;

Vu la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;
Vu la délibération n°OT-22-08 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 21 mars 2022 ;

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : **Adopte** le tableau des effectifs tel qu'actualisé ci-dessus,

Article 2 : **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-060-AI
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-061

OBJET

Tarifs 2022 de l'Office de Tourisme : mise à jour et nouvelles prestations

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	15	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Le Président expose à l'Assemblée la nécessité de mettre à jour la tarification de différents ouvrages et prestations ou animations vendues à la boutique de l'Office de Tourisme ou via la billetterie en ligne. Les actualisations concernent :

- l'ouvrage « Guide du Routard – Pays Garrigues & Costières de Nîmes » vendu au grand public et aux prestataires du territoire,
- l'ouvrage « Croyances et superstitions médiévales »,
- l'animation « Escape Room des pirates » proposée par la société La Brigade du jeu et reconduite en 2022 sur les périodes des vacances scolaires de Toussaint et de Noël dans les communes du territoire,
- la tarification spéciale pour les CE à l'entrée de l'Escape Game de la forteresse : il s'agit de déterminer la différence de tarif entre le prix consenti aux CE et le prix public pour le cas où les joueurs ne présenteraient pas un justificatif d'appartenance à leur CE une fois sur place,
- la tarification de la prestation « l'expérience de la Course camarguaise » qui consiste à commenter la course camarguaise par petits groupes avec une guide lors des courses organisées par les clubs taurins de la Terre d'Argence.

Il est proposé d'actualiser les tarifs sur la base de la grille ci-dessous :

Désignation du produit/prestation	Tarif HT en 2022	Tarif TTC en 2022	Observations
Guide du Routard	4,65 €	4,90 €	
Guide du Routard	1,89 €	2,00 €	**Applicable à** : Prestataires touristiques de la Terre d'Argence.
Ouvrage "Croyances & superstitions médiévales"	13,27 €	14,00 €	
Escape Room Pirates	5,45 €	6,00 €	**Applicable à** : Adultes.
Escape Room Pirates	3,63 €	4,00 €	**Applicable à** : Moins de 18 ans.
Escape Room Pirates	Gratuit	Gratuit	**Applicable à** : Moins de 6 ans.

Droit d'entrée en sus par personne pour les Comités d'Entreprises sans justificatif (différence entre prix public et prix CE)	3,19 €	3,50 €	**Applicable à** : Adultes.
Droit d'entrée en sus par personne pour les Comités d'Entreprises sans justificatif (différence entre prix public et prix CE)	3,00 €	3,30 €	**Applicable à** : Moins de 18 ans.
Droit d'entrée en sus par personne pour les Comités d'Entreprises sans justificatif (différence entre prix public et prix CE)	Gratuit	Gratuit	**Applicable à** : Moins de 7 ans.
Expérience de la Course Camarguaise	4,92 €	5,90 €	**Applicable à :** Adultes pour les courses du Challenge 2022 de la Terre d'Argence.
Expérience de la Course Camarguaise	Gratuit	Gratuit	**Applicable à :** Moins de 18 ans pour les courses du Challenge 2022 de la Terre d'Argence.

Vu le Code du tourisme ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la CCBTA et notamment sa compétence « actions en faveur du développement de l'économie touristique » ;
Vu la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;
Vu la délibération n°21-134 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2021 relative à la fixation des tarifs 2022 de l'Office de Tourisme ;
Vu la délibération n°OT-22-09 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 21 mars 2022 ;

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Contre » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1 : Approuve les tarifs, tels que présentés ci-dessus.

Article 2 : Dit que les recettes seront constatées au budget de l'OT/SPIC de l'année en cours.

Article 3 : Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ.

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-061-AI
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-062

OBJET

Fixation du tarif accès aire de camping-car à Bellegarde

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire, la nécessité de disposer d'aire d'accueil de camping-car qui soit intégrée dans un réseau national, d'attirer davantage de touristes sur notre territoire et de leur proposer des prestations de qualité.

Il est proposé de remettre à niveau les trois aires de camping-car de notre communauté en installant un système complet de contrôle d'accès à l'aire de camping-car et aux services (stationnement pour la journée ou pour la nuit, vidange des eaux usées, rechargement en eau et électricité).

Il est proposé au Conseil de définir une tarification spécifique pour les aires de camping-car réalisées avec ce dispositif.

Propose de fixer le tarif de la :

- demi-journée, de 0 à 5h00 à **5 € TTC** donnant accès à l'aire, la vidange des eaux usées, la recharge en eau et électricité

- journée soit occupation de 5h à 24h, à **13 € TTC** donnant accès à l'aire, la vidange des eaux usées, la recharge en eau et électricité

Ouï l'exposé du Président
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : Accepte la tarification à hauteur de 5, 00 € TTC la demi-journée de 0 à 5h00 et 13,00 € TTC la journée de 5h à 24h comme indiqué ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
et publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000535-20220405-22-062-AI
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-063

OBJET

Approbation du Compte Rendu Annuel aux Collectivités relatif à l'opération d'aménagement de la ZI de Broussan sur la commune de Bellegarde (Exercice 2021)

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1524-3 et suivants, dans le cadre d'un contrôle analogue,
Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L3131-5 ;
Vu la délibération n°16-046 du 3 Octobre 2016 par laquelle l'opération d'aménagement de la ZI Broussan sur la commune de Bellegarde a été confiée par le biais d'une convention de mandat à la SPL Terre d'Argence,
Vu la délibération du Conseil Administration de la SPL Terre d'Argence en date du 24 Octobre 2016 approuvant la convention de mandat concernant l'opération d'aménagement de la ZI Broussan sur la commune de Bellegarde.

Considérant que la SPL Terre d'Argence a établi un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.) qui précise l'avancement physique, financier, administratif de l'opération précitée,

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée délibérante le contenu de ce document et il reprend l'ensemble des éléments marquants de l'opération.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : **Approuve** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.) pour l'opération d'aménagement de la ZI de Broussan sur la commune de Bellegarde présenté par la SPL Terre d'Argence pour l'exercice 2021.

Article 2 : **Approuve** les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année à venir.

Article 3 : **Autorise** Monsieur le Vice-Président, Gilles DUMAS, à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou via telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également fai *ours.fr*

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
et la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-063-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-064

OBJET

Bilan du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu l'article 78 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat *loi Defferre*,
Vu les articles L302-1 et suivants, du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs au Programme Local de l'Habitat et à l'établissement d'un P.L.H. par un E.P.C.I.,
Vu les statuts de la CCBTA donnant compétence en matière d'Habitat,
Vu la délibération n°10-092 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2010 relative à l'élaboration d'un PLH sur le territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,
Vu la délibération n°13-090 du Conseil Communautaire en date du 29 mai 2013 relative à l'arrêt du projet de PLH,
Vu la délibération n°13-160 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2013 relative à l'arrêt du projet de PLH après avis des communes de la CCBTA et du SCoT Sud Gard,
Vu la délibération n°14-101 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2014 relative à l'approbation du PLH,
Vu la délibération n°19-099 du Conseil Communautaire en date du 01 juillet 2019 relative au bilan triennal du PLH 2015-2020,
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020,
Vu le bilan du PLH tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence s'était engagée de manière volontaire dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat couvrant la période 2015-2020.

Adopté pour une période de 6 ans (2015-2020), ce Programme Local de l'Habitat comprend 18 actions organisées autour de 4 axes :

- Axe 1 : Relancer la construction par la mise en place d'une politique du logement opérationnelle,
- Axe 2 : Répartir l'offre sociale sur le territoire et répondre aux besoins de tous,
- Axe 3 : Promouvoir un habitat durable,
- Axe 4 : Mettre en œuvre et évaluer le PLH.

Les principales actions réalisées sont :

- La construction de 112 logements en moyenne par an sur un objectif fixé du PLH de 230 logements par an. Ainsi l'objectif a été atteint à hauteur de 49%

avec des disparités selon les communes au vu des rares capacités foncières dans certaines communes et du risque inondation,

- Aucune commune membre de la CCBTA est concernée par l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU). Toutefois, le parc de logements sociaux de la CCBTA s'est doté de 162 nouveaux logements sociaux sur un objectif de 306. L'objectif a été atteint à hauteur de 53%.
- Le logement social représente 24% de la construction neuve sur un objectif de 22% ce qui est un bon résultat en terme de diversité de l'offre nouvelle,
- La répartition des nouveaux logements sociaux respecte globalement les objectifs fixés par le PLH : 30% en PLAi, 50% en PLUS et 20% en PLS,
- Le dispositif de prêt à taux zéro (PTZ) a particulièrement bien fonctionné sur le territoire. 250 ménages environ en 6 ans ont pu bénéficier du PTZ pour une acquisition dans le neuf.
- La CCBTA a engagé les démarches pour la mise en place d'une conférence intercommunale du logement (CIL) en 2015. Un projet de document cadre a été présenté et approuvé en 2020,
- Le nombre de places en structure d'hébergement collectif pour les personnes âgées et rester stable, environ 160 places. En complément de cette offre, une maison en partage de 20 logements a été construite à Bellegarde,
- La CCBTA bénéficie d'une pluralité de dispositifs permettant aux personnes en situation de handicap où âgées en perte de mobilité d'adapter leur logement à leur situation : le programme « maintien à domicile et handicap », le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental "Habiter Mieux", l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- L'OPAH-RU a été lancée en janvier 2018 sur les centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent. 88 logements ont été réhabilités entre 2018 et 2020,
- Afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque d'inondation, 207 diagnostics ont été réalisés à Vallabrègues par l'équipe ALABRI. Parmi eux, 41 propriétaires ont constitué un dossier de demande de financement.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le bilan du PLH 2015 – 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à communiquer le présent bilan du PLH aux communes membres, au représentant de l'état dans le département et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à transmettre ce bilan aux partenaires de la politique locale de l'habitat.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le

la publication le

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Le Président,
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-064-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-065

OBJET

Bilan complémentaire 2021 du Programme Local de l'Habitat (PLH)

ONT VOTE

Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu l'article 78 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat *loi Defferre*,
Vu les articles L302-1 et suivants, du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs au Programme Local de l'Habitat et à l'établissement d'un P.L.H. par un E.P.C.I.,
Vu les statuts de la CCBTA donnant compétence en matière d'Habitat,
Vu la délibération n°10-092 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2010 relative à l'élaboration d'un PLH sur le territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,
Vu la délibération n°13-090 du Conseil Communautaire en date du 29 mai 2013 relative à l'arrêt du projet de PLH,
Vu la délibération n°13-160 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2013 relative à l'arrêt du projet de PLH après avis des communes de la CCBTA et du SCoT Sud Gard,
Vu la délibération n°14-101 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2014 relative à l'approbation du PLH,
Vu la délibération n°19-099 du Conseil Communautaire en date du 01 juillet 2019 relative au bilan triennal du PLH 2015-2020,
Vu la délibération n°19-123 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2019 relative à l'élaboration d'un PLH sur le territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020,
Vu la délibération n°22-064 du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2022 relative au bilan du PLH 2015-2020,
Vu l'accord favorable donné par l'Etat relatif à la prolongation de la durée du PLH pour une période de deux ans supplémentaires,
Vu le bilan 2021 du PLH tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence s'était engagée de manière volontaire dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la période 2015-2020.

Bien que le conseil communautaire ait délibéré dès le 30 septembre 2019 afin de lancer l'élaboration du nouveau document de PLH, le calendrier initial n'a pu être tenu en raison notamment du contexte sanitaire qui a freiné l'organisation des réunions et des rencontres partenariales.

La demande de prolongation de la durée du PLH a reçu un accord favorable de l'Etat et proroge donc, de deux ans supplémentaires, l'actuel PLH.

Un bilan du premier PLH 2015-2020 a été élaboré en 2021. Ce document propose un complément qui porte sur l'année 2021 qui a été, malgré le contexte particulier, riche en résultats et événements.

Les principales actions réalisées sont :

- La construction de 134 logements en 2021 sur un objectif fixé du PLH de 230 logements par an, soit un objectif annuel atteint à hauteur de 58% avec des disparités selon les communes au vu des rares capacités foncières dans certaines communes et du risque inondation,
- 13 logements ont bénéficié d'aides de la CCBTA pour la réalisation de travaux d'adaptation aux situations d'handicap et de perte d'autonomie, 8 logements ont été rénovés dans le cadre du PIG « Habiter Mieux ».
- Une étude sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage sur le territoire intercommunal qui a conclu que les prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV 30) n'étaient pas justifiées concernant l'aménagement d'une aire de grand passage de 150 places sur Bellegarde, car elle ne correspondait pas aux besoins du territoire,
- L'approbation du projet de territoire de la CCBTA,
- L'OPAH-RU a permis la réhabilitation de 49 logements en 2021. Depuis 2018, 145 logements ont été réhabilités dont 25 grâce au volet coercitif de l'OPAH-RU.
- En 2021, un nouveau service entièrement dédié aux aides pour le logement a été mis en place à la CCBTA pour renseigner les habitants.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le bilan complémentaire 2021 du PLH tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à communiquer le présent bilan du PLH aux communes membres, au représentant de l'état dans le département et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à transmettre ce bilan aux partenaires de la politique locale de l'habitat.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-065-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-066

OBJET

1er Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu l'article 78 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat *loi Defferre*,
Vu la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV),
Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (loi Chevènement),
Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU),
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (loi ENL),
Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR),
Vu les articles L302-1 et suivants, du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs au Programme Local de l'Habitat et à l'établissement d'un P.L.H. par un E.P.C.I.,
Vu les articles R302-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat,
Vu les statuts de la CCBTA donnant compétence en matière d'habitat,
Vu la délibération n°19-123 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2019 relative à l'élaboration d'un PLH sur le territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,
Vu la délibération n°22-064 du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2022 relative au bilan du PLH 2015-2020,
Vu la délibération n°22-065 du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2022 relative au bilan complémentaire 2021 du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
Vu les différents comités techniques et de pilotage avec élus et partenaires, organisés à chaque étape du projet, validant l'ensemble des éléments présentés dans le projet de PLH 2022-2027 ci-annexé,

Monsieur le Président rappelle l'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation indique qu'« *un programme local de l'habitat est élaboré dans les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants […]* ».

Par délibération n°19-123 en date du 30 septembre 2019, le conseil communautaire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence a décidé d'engager l'élaboration de son second programme local de l'habitat (PLH).

L'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation précise qu'un « *programme local de l'habitat est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres* ».

Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique de l'habitat. Comme l'indique l'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il « *définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements* ».

Au terme d'une étude de la situation de l'habitat et des besoins en logement des habitants issue du bilan du PLH 2015-2020, et à l'issue d'un processus de concertation et de participation associant de nombreux acteurs de l'habitat (collectivités territoriales, services de l'Etat, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et acteurs de l'habitat du territoire), la démarche trouve son aboutissement dans la définition de priorités d'intervention détaillées dans un programme d'action.

Le PLH comprend trois parties :

- un diagnostic sur le fonctionnement des marchés locaux du foncier et du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;
- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Le diagnostic (partie I) :

Le diagnostic dresse les principaux constats suivants :

- La population de la CCBTA continue d'augmenter (+0,7% entre 2012 et 2017), mais elle évolue moins vite qu'auparavant (1% entre 2007 et 2012),
- La part des jeunes (moins de 25 ans) est toujours plus élevée que dans le département, mais on constate un phénomène de vieillissement de la population,
- La taille moyenne des ménages est importante mais elle continue de baisser (2,4 en 2017, contre 2,2 dans le département),
- La croissance de la population est freinée par un rythme de construction plus faible qu'auparavant,
- La programmation de nouveaux logements a été divisée par deux ces dix dernières années : une centaine de logements ont été produits en moyenne entre 2014 et 2019, contre 200/an entre 2008 et 2013,
- Bellegarde a porté la construction neuve ces dernières années (2014-2018) avec un peu plus de la moitié (304) des logements produits dans l'EPCI,
- Aucune commune n'est soumise à l'article 55 de la loi SRU, mais des besoins importants pour les ménages locaux sont constatés.
- Environ 30% des ménages sont éligibles à un logement social financé en PLAi et 70% des ménages sont éligible au logement social,
- une insuffisance de logements de petite taille (T2 et T3) destinés aux jeunes ménages, aux familles monoparentales, aux personnes âgées,
- 1 569 logements étaient vacants en 2017 selon l'Insee, soit 10,7% de l'ensemble des logements (Gard=8,2%).

Le document d'orientation (partie II) :

Le projet de PLH s'organise en quatre orientations stratégiques :

- Axe 1. Relancer la construction et répondre aux besoins de tous les ménages
- Axe 2. Favoriser l'accessibilité des logements et assurer la mixité sociale
- Axe 3. Renforcer l'attractivité des centres anciens par un habitat durable et de qualité

- Axe 4. Suivre, animer et piloter le PLH

L'objectif de production fixé pour la période du PLH est de 1 520 nouveaux logements à construire entre 2022 et 2027 soit 253 par an. Cet objectif de construction permettra de répondre aux besoins à population constante et aux besoins liés à la croissance démographique.

Une répartition de cet objectif est réalisée pour chaque commune et la programmation envisagée prévoit la diversification de l'offre sociale et privée afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population.

Le programme d'actions (partie III) :
Les quatre orientations stratégiques sont déclinées en 11 actions destinées à mieux répondre aux besoins exprimés sur le territoire :

Action 1 - Mettre en œuvre une stratégie foncière facilitant le développement et la diversification de l'offre
Action 2 - Développer, diversifier et requalifier l'offre de logements locatifs aidés
Action 3 - Favoriser l'accès au logement à prix maîtrisé
Action 4 - Assurer la mixité sociale et le droit au logement pour tous
Action 5 - Adapter les logements aux personnes âgées, en situation de handicap et de perte d'autonomie
Action 6 - Être en capacité de proposer des réponses adaptées aux Gens du voyage.
Action 7 - Requalifier le parc privé et lutter contre la précarité énergétique
Action 8 - Agir contre l'insalubrité et la vacance des logements
Action 9 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des logements face au risque inondation
Action 10 - Assurer l'opérationnalité du PLH
Action 11 - Animer et évaluer le PLH

Après l'arrêt du projet de PLH tel que prévu dans le cadre de la présente délibération, la phase de validation administrative sera lancée telle qu'elle est définie aux articles R302-8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1 : D'arrêter le projet de programme local de l'habitat (PLH) 2022-2027 de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence tels qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président à engager la phase de validation administrative et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022

Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le

la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-066-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-067

OBJET

Modification du contrat de relance du logement

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
34	0	0

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le décret n° 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable ;
Vu l'arrêté du 12 août 2021 pris en application du décret n° 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable ;
Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant les montants de l'aide accordée en application du décret n° 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du bureau ;
Vu les délibérations n° 20-031 et n° 20-032 du 4 juin 2020 donnant respectivement délégation de pouvoir du Conseil au Président et au bureau ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°21-127 en date du 13/12/2021 adoptant le contrat de relance et de transition énergétique ;
Vu le courrier de Madame la Préfète du Gard en date du 10/12/2021 relatif au Plan de relance, aide à la relance de la construction durable (ARCD) 2022 – Contrat de relance du logement ainsi que le projet établi par les services de la DDTM ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°22-005 en date du 31/01/2022 relative à l'adoption du contrat de relance du logement ;
Vu la demande des services de l'Etat en date du 25 février 2022 de procéder à une modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 3 relatif au montant de l'aide ;

Pour l'année 2022, le gouvernement entend faire évoluer le dispositif de l'aide à la relance de la construction durable (ARCD) sur la voie de la contractualisation, tout en le recentrant sur les territoires tendus en matière de logement et en ciblant des projets de construction économes en foncier.

Le projet de contrat de relance du logement précise donc les modalités de cette nouvelle approche.

Le contrat de relance du logement (CRL) a vocation à être signé entre l'Etat, l'intercommunalité et les communes qui doivent désormais être situées en zones A, A bis et B1 (les plus tendues) avec une exception : si un contrat est établi avec les communes des zones A, A bis et B1 d'un EPCI à fiscalité propre, les communes classées en B2 deviennent à leur tour éligibles.

La commune de Fourques est classée en zone B1 et les communes de Beaucaire et Bellegarde en zone B2.

Le contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements en cohérence avec les objectifs inscrits au programme local de l'habitat (PLH) ou à défaut, en tenant compte d'un taux de renouvellement de 1% du parc existant.

Les communes signataires s'engagent sur les objectifs de production de logements ainsi que sur le nombre de logements pouvant donner lieu au versement de l'aide.

La date limite de signature des contrats initialement fixée au 31 mars a été reportée au 30 avril 2022 ;

L'aide contractuelle à la relance de la construction durable est déterminée au regard de l'objectif de production de logements sur la base des autorisations d'urbanisme délivrée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022, portant sur des opérations d'au moins de 2 logements et d'une densité minimale de 0,8.

L'aide sera de 1.500 euros par logement, avec un bonus de 500 euros en cas de transformation de bureaux en logements.
Le montant définitif de l'aide sera calculé sur la base des autorisations effectivement délivrées au terme de la période considérée.

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des communes concernées par le contrat de relance du logement et la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ont délibéré sur ledit contrat.

Néanmoins, une demande de modification a été envoyée le 25 février 2022 par les services de l'Etat, soit à postériori des délibérations initialement prises.

La modification porte sur l'avant-dernier paragraphe de l'article 3 relatif au montant de l'aide au motif que la règle permettant l'octroi de l'aide pour les logements dépassant jusqu'à 10% l'estimation de logements ouvrant droit à l'aide est supprimée.
Désormais, le montant d'aide définitif, calculé en fonction des autorisations effectivement délivrées, est donc plafonné au montant d'aide prévisionnelle fixée dans le contrat.

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : Pour donner suite aux demandes de l'Etat intervenues postérieurement à la signature des communes membres, adopte la modification du contrat de relance du logement tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente ainsi que les avenants n'emportant pas d'incidence financières.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-067-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 4 Avril 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	*Présents*	*Votants*
34	28	34

QUESTION N°

22-068

OBJET

Réseau Très Haut Débit Fibre Optique - Modification de l'offre tarifaire du réseau fibre d'initiative publique CCBTA

ONT VOTE		
Pour	*Contre*	*Abs.*
19	0	15

CONVOCATION

28/03/2022

DEPOT EN PREFECTURE

Le quatre avril deux mille vingt-deux, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAYOL, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Lucie ROUSSEL, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.
Procurations : D'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Pascale NOAILLES DUPLISSY à Dominique PIERRE, Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ, Yvette ROUVIER à Marie-France PERIGNON.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du bureau ;

Vu le CGCT et son article L1425-1 du CGCT, relatif à l'exploitation par les collectivités territoriales, sur leurs territoires des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, au sens du code des postes et des communications électroniques.

Vu le CGCT et son article R2221-72, relatif à la fixation des taux de redevance dues par les usagers par l'organe délibérant ;

Vu les statuts de la CCBTA et sa compétence en matière de Réseaux Très Haut Débit ;

Vu les délibérations n° 20-031 et n° 20-032 du 4 juin 2020 donnant respectivement délégation de pouvoir du conseil au Président et au bureau ;

Vu le Réseau d'Initiative Publique et Opérateur télécom CCBTA déclaré à l'ARCEP offre notamment un réseau de collecte raccordant les Z.A.E. sur son tracé ainsi qu'une offre de desserte Très Haut Débit sur fibres optiques afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire.

Vu le contrat cadre de services de mise à disposition d'infrastructures de génie civil pour les réseaux de communications électroniques en fibre optique ;

Vu le projet de nouvelle grille tarifaire (annexe 6 du contrat cadre) ;

Considérant :

Qu'afin d'anticiper la tendance constatée sur le secteur des télécom au terme de laquelle les opérateurs privilégient la mutualisation de leurs services et réduisent les investissements lourds en génie civil, en louant des fourreaux, il convient d'adapter l'offre tarifaire de la CCBTA pour préserver son équilibre financier ;

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 19 voix « Pour » et 15 « Abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON (avec procuration d'Yvette CIMINO ROUVIER), Roger ROLLAND, Julien SANCHEZ (avec procuration d'Audrey CIMINO), Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Article 1er : D'approuver, à compter 1er mai 2022, la nouvelle tarification mentionnée en annexe 6 intitulée « catalogue des services », pour les services mise à disposition d'infrastructures de génie civil pour les réseaux de communications électroniques en fibre optique ; les prix seront révisables au 1er janvier en fonction de l'évolution de l'indice TP10bis.

Article 2 : Autorise Monsieur le président de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à accomplir tous les actes relatifs à l'application de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

A Beaucaire, le 5 Avril 2022
Le Président,
Juan MARTINEZ

05/04/2022
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture le
la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20220405-22-068-CC
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022